



24 mars 2020

## CONDUITE A TENIR FACE UNE SUSPICION DE COVID-19

**« Santé publique France » a identifié 3 niveaux d'exposition des personnes contacts d'un cas classé « cas confirmé » de Covid-19 :**

### LES NIVEAUX D'EXPOSITION

#### 1- Sujet contact à risque modéré/élevé :

Personne en contact étroit à partir de 24 heures précédant l'apparition des symptômes du cas confirmé. C'est-à-dire ayant partagé le même lieu de vie que le patient cas index lorsque celui-ci présentait des symptômes, par exemple : famille, même chambre ou ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre du cas au moment d'une toux, d'un éternuement ; ou pendant plus de 15 minutes lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas index dans un moyen de transport de manière prolongée ;

#### 2- Sujet contact à risque faible :

Personne ayant eu un contact ponctuel étroit et/ou prolongé avec un patient cas index à l'occasion de la fréquentation des lieux publics ou contact dans la sphère privée ne correspondant pas aux critères de risque modéré/élevé ;

#### 3- Sujet contact à risque négligeable :

Personne ayant eu un contact ponctuel avec un patient cas index à l'occasion de la fréquentation de lieux publics, sauf circonstances particulières qui peuvent justifier un classement en risque faible.

### LES MESURES DE PRISE EN CHARGE

#### 1- Mesures de prise en charge des sujets contacts à risque négligeable

⇒ Aucune mesure.

#### 2- Mesures de prise en charge des sujets contacts à risque faible

- ⇒ Les sujets contacts à risque faible d'un cas confirmé Covid-19 doivent surveiller l'apparition de symptômes pendant une durée de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas.
- ⇒ Cette surveillance consiste en la prise de la température deux fois par jour et la surveillance de l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...).
- ⇒ Dès l'apparition d'un de ces symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...) porter un masque et s'isoler, contacter immédiatement le médecin traitant en privilégiant la téléconsultation ou à défaut contacter le SAMU-centre 15

### **3- Mesures d'isolement des sujets contacts à risque modéré/élevé**

- ⇒ Les sujets contacts à risque élevé d'un cas confirmé de Covid-19 doivent bénéficier d'un isolement à domicile d'une durée de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas.
  - ⇒ Durant son isolement, le sujet contact doit :
    - Rester à domicile ;
    - Éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial (à défaut port d'un masque chirurgical) ;
    - Se laver très régulièrement les mains et utiliser des solutions hydro alcooliques ;
    - Réaliser la surveillance active de sa température et de l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...)
- ➔ En cas d'apparition de fièvre ou de symptômes, contacter immédiatement le médecin traitant en privilégiant la téléconsultation ou à défaut le SAMU-centre 15.

## **CAS D'UN AGENT POSITIF AU COVID-19 DANS UNE STRUCTURE ACCUEILLANT DES PERSONNES**

### **EXEMPLE DE PROTOCOLE (Foyer pour personnes âgées, crèches ...)**

- 1- L'agent contrôlé positif doit être mis en quarantaine sous surveillance à son domicile.
- 2- Les autres agents qui étaient en contact doivent être placés à leur domicile également en quarantaine et une procédure de contrôle régulier de la température doit être mise en place journalièrement.
- 3- Contacter le SAMU qui ouvrira un dossier de surveillance COVID pour l'ensemble des agents et qui donnera les points de vigilance à suivre.
- 4- La structure (crèche, foyer ...) doit être mise en quarantaine (Si c'est un foyer : avec ses résidents à l'intérieur).
- 5- Une équipe d'agents « renfort » doit être mise en place par la collectivité avec un protocole bien réglé pour continuer à intervenir (exemple pour un foyer : restauration + service des repas, entretien des locaux, petite maintenance).
- 6- Mettre à disposition de cette équipe si possible :
  - Un véhicule de service dédié uniquement à l'équipe
  - Un kit EPI avec masque FFP2, tenue complète en vinyle, masque pour les yeux, gants, sur-chaussures et charlotte (un kit EPI par personne et par intervention)
- 7- Un sas d'entrée et de sortie doit être installé à l'accueil de la structure permettant
  - L'habillage du personnel
  - Le déshabillage du personnel avec moyens de désinfection et poubelles spécifiques pour les EPI
  - Un protocole d'habillage et de déshabillage doit être mis en place avec rappels réguliers des consignes d'hygiène aux agents
- 8- Le véhicule de service mis à disposition de l'équipe doit être désinfecté tous les jours.
- 9- Si possible faire intervenir une entreprise de nettoyage pour réaliser une grosse opération de nettoyage et désinfection de tous les locaux et les matériels avec un point particulier sur les sols, les poignées de porte et interrupteurs.

**Tous les cas sont différents.**

**N'hésitez pas à appeler le Centre de gestion, nous travaillerons ensemble sur la mise en place d'un protocole adapté à votre structure et à la situation de votre collectivité.**

**Service Prévention :**

Jérémy BLANCHARD : 04 32 44 89 47

Françoise ENTAT : 04 32 44 89 48

Laure VILLANO : 04 65 20 00 34